

Auch, le 9 février 2012

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « SIMPLE, RAPIDE ET SECURISEE: LES AGRICULTEURS GERSOIS ADOPTENT LA TELEDECLARATION »

L'outil de télédéclaration TelePAC permet aux exploitants agricoles de réaliser en ligne leurs demandes d'aides agricoles communautaires, mais également d'accéder à tout moment au contenu de leur dossier sur les trois dernières campagnes PAC : accès en ligne au portefeuille de DPU, au récapitulatif des aides, aux comptes-rendus de paiement.

En 2011, près de la moitié des agriculteurs du département ont utilisé cet outil, fiable et facile d'utilisation.

La direction départementale des territoires (DDT) du Gers se mobilise pour accompagner les agriculteurs gersois dans cette transition vers la télédéclaration. La DDT vous propose de créer (ou de réactiver) votre compte Telepac dès à présent, à l'aide du Code TelePAC 2012 situé en haut à gauche du courrier de fin de campagne 2011.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la DDT du Gers vous propose deux numéros d'assistance téléphonique : 05.62.61.47.22 ou 05.62.61.46.77

Pour en savoir plus : <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr> ou <http://www.agriculture.gouv.fr>

Rappel du calendrier de la campagne PAC 2012

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) : du 1er mars au 15 mai

Aides Surfaces et dossier PAC : du 1er avril au 15 mai

Le dossier PAC rassemble la demande de l'aide découplée ( DPU), des aides couplées, des mesures agro-environnementales ainsi que de l'ICHN.

Contact Presse  
Bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68  
Fax. 05.62.61.47.09